

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2507

présenté par

Mme Untermaier, Mme Rabault, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel,
Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli,
M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires
Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud,
Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

à l'amendement n° 328 de la commission des lois

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – Substituer aux mots :

« agit pour »

le mot :

« garanti »

II. – En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« la lutte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à substituer au terme « agit pour », qui n'a aucune réalité juridique, le terme « garantit », vocabulaire juridique que l'on retrouve quatre fois dans le Préambule de 1946.